

> SOCIÉTÉ HUGEL & FILS  
63 rue de la 1<sup>ère</sup> Armée  
68340 RIQUEWIHR

Strasbourg, le 08 janvier 2009

LETTRE RECOMMANDÉE AR

> Affaire : WOLFBERGER / CONSULTATION  
Nos réf : PS/LL - 2008638

Monsieur,

Je vous informe intervenir en qualité de Conseil de la société WOLFBERGER ayant son siège 8 Grand Rue à 68420 EGUISHHEIM à l'image de laquelle vous avez gravement porté atteinte.

En effet, le 19 septembre 2008, vous avez fait paraître sur votre blog (<http://blog.hugel.com>) un article intitulé « *vade retro, nos vins ne seront pas en GD!* » dans lequel vous vous plaigniez des manœuvres employées par un acheteur de la grande distribution à l'effet d'offrir vos vins à la vente dans les établissements de l'enseigne CORA.

Ceci est votre droit le plus strict.

En revanche, vous vous êtes rendu coupable de concurrence déloyale et de dénigrement de la société WOLFBERGER en mettant un lien hypertexte vers une photo représentant du RIESLING 2007 WOLFBERGER à partir de la phrase « *car personne ne doit être dupe, nos produits, comme d'autres ne servent que de faire valoir à des produits vendus à vil prix par des producteurs qui écoulent en GD une part importante de leur production.* »

Ce procédé est tout à fait inacceptable.

La présente constitue une mise en demeure de supprimer sans délai de votre blog, toute référence à la société WOLFBERGER et à publier sur ce même blog un communiqué présentant vos excuses.

J'espère que vous mesurez la gravité de vos agissements et que vous prendrez spontanément toute mesure de nature à réparer ce manquement caractérisé.

A défaut de réponse satisfaisante de votre part dans un délai de huit jours à compter de la réception de la présente, je me verrai contraint de saisir les juridictions compétentes afin de faire valoir les droits de ma cliente.

Espérant ne pas en arriver à cette extrémité,

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal SCHMITT, Avocat

